

Saint-Sulpice

Commune de l'Ain



BULLETIN MUNICIPAL
2020



SOMMAIRE

P-2	Sommaire
P-3	Le mot du Maire
P-4/5	Bilans financiers
P-6	Fiscalité 2018
P-7	Réalisations 2019
P-8/9	Réserve communale
P-10/11	Ecole de St Didier / St Sulpice
P-12/13	Poilus
P-14	Comité des fêtes / Club des Aînés
P-15	Les Pompiers
P-16	Garderie / Sou des Ecoles
P-17	Cantine / Bibliothèque
P-18	Amicale du Don du Sang
P-19	Ligne contre le Cancer / Football
P-20	Fibre optique
P-21/22	Infos CA3B
P-23	Renseignements utiles
P-24	Manifestations 2020

MAIRIE :

Nouveaux horaires depuis le 1er Janvier 2019

- Ouverture au public :

Mardi de 8h à 10h

Mercredi de 13h30 à 18h30

Jeudi de 8h00 à 12h00

Vendredi de 8h à 10h

Mme le **Maire** reçoit les administrés sur rendez-vous

Tel: 04 74 51 17 32 (messagerie vocale)

- Mail : accueil@saint-sulpice01.fr : nouvelle adresse mail

- Site web : www.saint-sulpice01.fr

- Les comptes-rendus des conseils municipaux sont consultables sur le site web et affichés pendant 2 mois sur le panneau d'affichage de la Mairie



Compte tenu de la mise en place du RGPD (Règlement Général de la Protection des Données), nous ne sommes pas en mesure de vous fournir les naissances et mariages sur la commune.

DECES :

Le 03/07/2019 : Marcel BRIOT

Le 16/08/2019 : Aurore Emilie LOUIS

Le Mot du Maire

Chères Saint-Sulpiciennes, Chers Saint-Sulpiciens,

Une nouvelle année commence, une nouvelle vie débute pour nous à chaque seconde. A l'aube de cette fin de mandature, de 6 ans, il est temps de vous faire part de mon sentiment. Si des mandats sont plus calmes, celui-ci fut particulièrement difficile : la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat soit 44% en 6 ans et une évolution démographique de 63%. En janvier 2017, la fusion de 7 intercommunalités a créé la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg en Bresse (CA3B), 74 communes, environ 130 000 habitants. Saint-Sulpice a dû faire face à ce bouleversement dû à la réforme territoriale de la loi NOTRe (votée en 2015).



Dans ce bulletin, vous constaterez que nous avons mené de nombreux projets mais sans l'engagement des élus du conseil municipal et, je les en remercie, mais je n'oublie pas non plus les agents communaux mais aussi vous, sans votre engagement je ne serai pas à même de faire tout ce que nous avons réalisé.

Nous avons également créé la Réserve Communale de Sécurité Civile. Grâce à l'implication des sapeurs-pompiers, des services de l'Etat, d'habitants, nous allons poursuivre cette solidarité si précieuse. Afin de compléter nos informations, nous vous joignons un livret de Plan familial de mise en sûreté.

Je veux saluer l'implication du Comité des fêtes, du Club des Aînés et des associations intercommunales environnantes qui nous lient, ces bénévoles, jeunes et moins jeunes, qui s'engagent pour faire vivre notre village.

Ce qui me semble important, c'est l'école primaire et élémentaire de St Didier/St Sulpice ; la commune participe aux différents travaux comme la rénovation des classes, la climatisation, le transfert de la garderie, parce que l'éducation des enfants reste une priorité, c'est aussi la création de la réserve communale parce que la solidarité est essentielle, la création de cheminements doux. La tempête de 2017 a obligé à reconsidérer nos projets notamment la finalisation de modes doux, ...

Après des années d'attente et d'échanges, notre commune a été retenue pour le programme de déploiement de la fibre optique pour 2020.

Avec le conseil municipal, nous sommes fiers d'avoir pu réaliser ces projets sans dégrader les finances de la commune ni augmenter les impôts, fiers d'avoir pu maintenir les services aux habitants dans un contexte budgétaire très contraint.

Chères Saint-Sulpiciennes, Chers Saint-Sulpiciens, malgré un contexte orageux, je souhaite conclure et formuler des vœux d'espoir, des vœux optimistes pour l'avenir. Je vous souhaite d'accorder de l'importance aux petites choses, de faire beaucoup avec peu, de réaliser les plus grandes tâches lorsqu'elles sont petites.

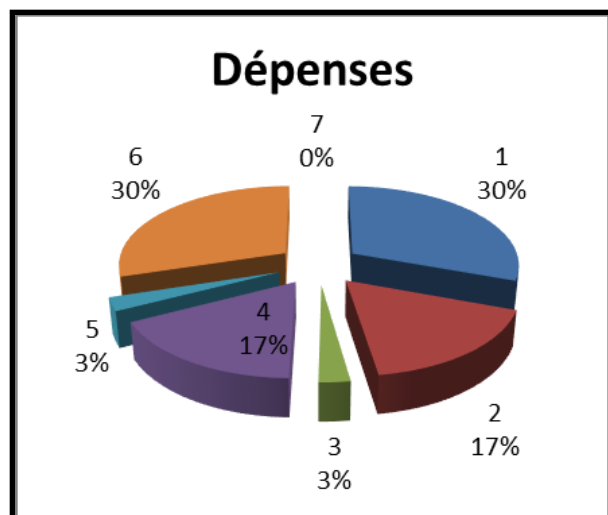
Je vous souhaite une merveilleuse année 2020, à chacune et à chacun d'entre vous, remplie de paix, de santé, de joie et de réussite.

Clotilde Fournier

Maire

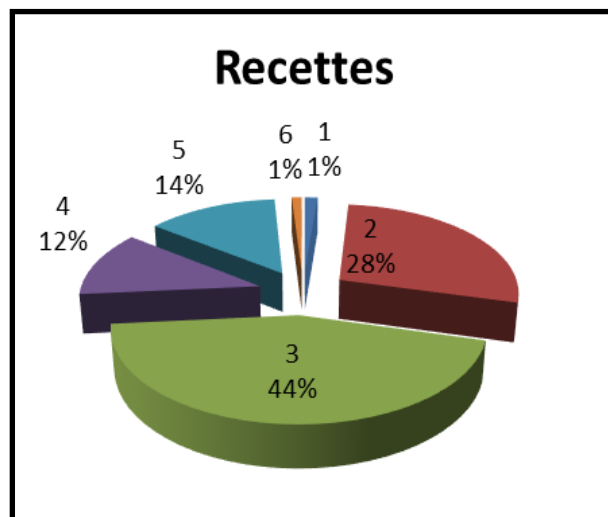
Exercice 2018

Section « Fonctionnement »



1- Charges à caractère général (Eau, énergie, gestion courante)	31 914,05 €
2- Charges de personnel	17 869,99€
3- Atténuation des produits (Reversement FNGIR)	2 705,00 €
4- Charges de gestion courante (Indemnités élus, subventions)	17 972,51 €
5- Charges financières (Intérêts d'emprunts)	2 816,55 €
6- Scolarité, contribution organismes	31 136,22 €
7- Charges exceptionnelles	0 €

Total des dépenses : 104 414,32 €



1- Produits de services (salle des Fêtes)	2 139,80 €
2- Impôts et taxes	44 469,29 €
3- Dotations et participations	70 944,61 €
4- Revenus log. communaux	18 962,51 €
5- Produits exceptionnels	21 605,70 €
6 - opération d'ordre (except)	1 667,00 €

Total des recettes : 159 788,91 €

Excédent 2018 : 55 374,59 €

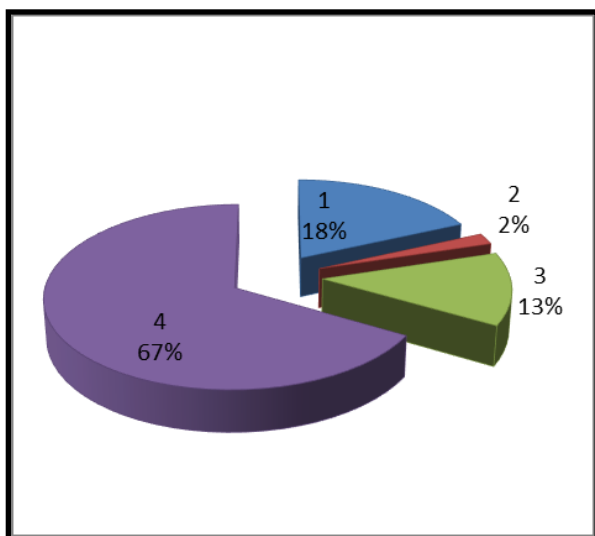
Excédent 2017 reporté : 150 249,06 €

Excédent 2018 : 55 374,59 €

Résultat global 2018 : 205 623,65 €

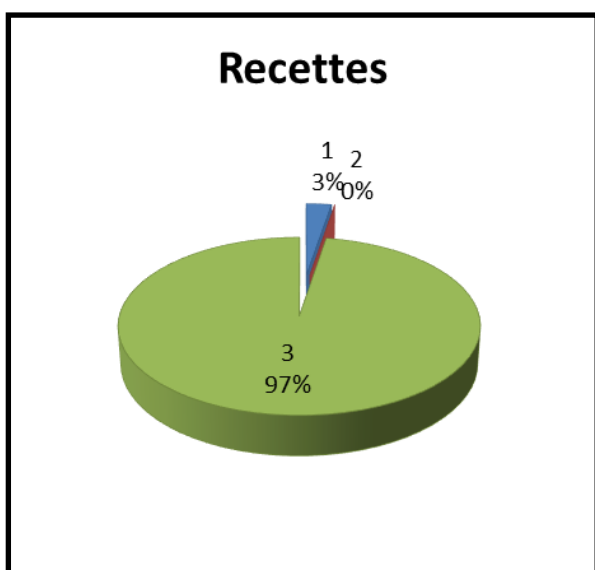
Exercice 2018

Section « Investissement »



1 - Déficit reporté de 2017 :	15 486 ,62 €
2 - Dotations fonds divers	1 667,00 €
3 - Remboursements emprunts :	10 979,81 €
4 - Immobilisations :	56 457,83 €

Total des dépenses : 84 590,66 €



1 - Caution logements :	650 ,00 €
2 - Subventions d'investissement :	0,00 €
3 - Dotations et fonds divers (FCTVA et taxe d'aménagement) :	24 009,82 €

Total des recettes : 24 659,82 €

Déficit 2018 : 59 930,84 €

Détail des Investissements 2018 :

- Changement fosse septique (logements communaux)	16 538,76 €
- Enfouissement 2ème tranche (électricité, téléphone- centre village)	26 242,41 €
- Isolation logements communaux	10 786,23 €
- Ordinateur mairie	1 581,00 €
- Changement porte logement communal	1 309,43 €

Fiscalité

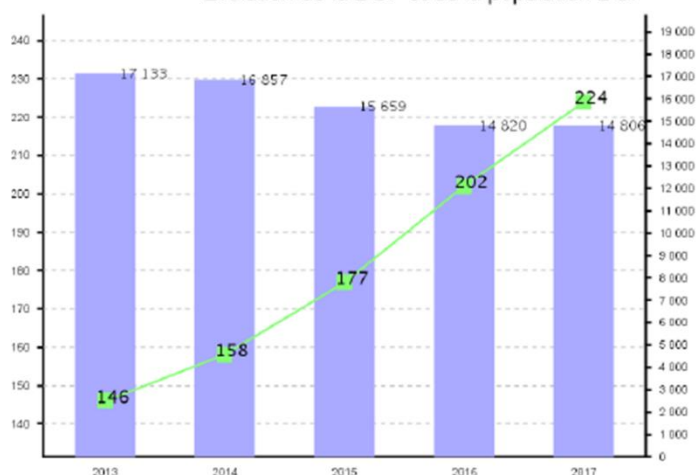
Année	Taxe habitation			Taxe foncière sur Bâti			Taxe foncière sur non bâti		
	St Sulpice	CCMB *	Totaux	St Sulpice	CCMB *	Totaux	St Sulpice	CCMB *	Totaux
2016	12,28	5,15	17,43	7,94	3,74	11,68	28,01	11,73	39,74
2017	10,46	6,95	17,41	7,94	3,29	11,23	28,01	10,86	38,87
2018	10,46	6,93	17,39	7,94	2,86	10,80	28,01	10,00	38,01
2019	10,46	6,91	17,37	7,94	2,44	10,38	28,01	9,14	37,15

* CCMB : Ex Communauté de Communes de Montrevel

- Depuis 2014, le conseil municipal n'a voté aucune hausse des taux.
- Au 1^{er} janvier 2017, l'intégration de la Communauté de Communes de Montrevel à la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (CA3B), a obligé les communes en 2016 à réorganiser leurs taux.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Évolution de la DGF et de la population DGF



Entre 2014 et 2019,
la baisse de la DGF est de 44 %

Pour une augmentation
de 63 % de la population

Année	Nb Hab	Montant	prix / hab
2014	155	16 857,00 €	108,75 €
2015	174	15 659,00 €	89,99 €
2016	198	14 820,00 €	74,85 €
2017	219	14 806,00 €	67,61 €
2018	239	15 145,00 €	63,37 €
2019	252	15 292,00 €	60,68 €

Réalisations 2019

(Montant TTC)

- Réfection toiture de l'Eglise pour 22 377,64€
(subvention du département pour 2797,00 €)



- Création de 28 places de stationnement
le long de la RD92 pour 22 255,86 €

- Panneaux manifestations pour 2040,00 €



- Sécurisation de l'aire de jeux pour 2 995,20 €

- Busage eaux pluviales pour 6 473,28 €

- Vidéoprojecteur et écran pour 512,04 €

Réserve communale

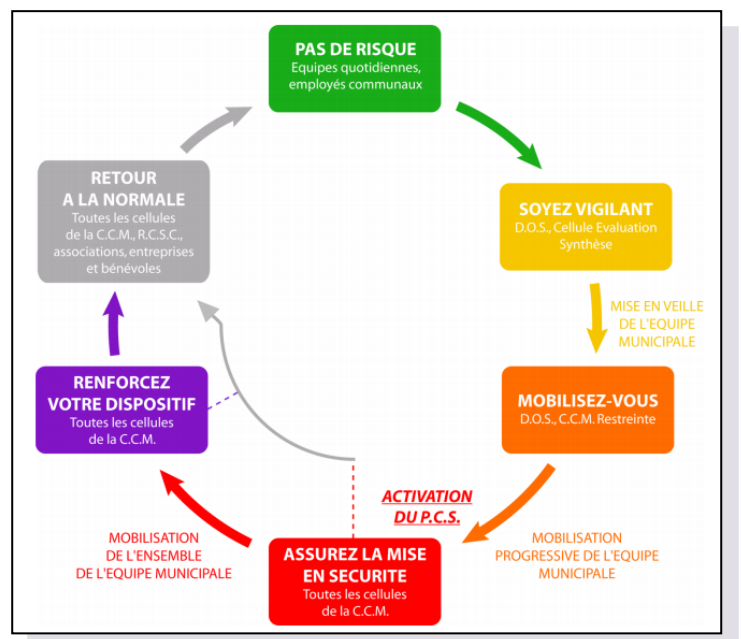
Principe du PCS :

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, référents bénévoles, ...) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Le **Plan communal de sauvegarde** se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du DDRM, *Dossier Départemental sur les Risques Majeurs* établi par le préfet du département) et des moyens disponibles sur la commune.

Objectifs principaux :

- ◆ **Sensibiliser et informer la population**
- ◆ **Préparer la population**
- ◆ **Alerter la population**
- ◆ **Venir en aide à la population**
- ◆ **Accueillir les sinistrés dans un centre de regroupement**
- ◆ **Suivi des personnes vulnérables**



Quels risques dans notre commune :

- ◆ **Risques naturels** = neige, tempête, canicule, feux de végétation, séisme (niveau 2 - faible),
- ◆ **Risques technologiques** = accidents routiers (matières dangereuses), accidents nucléaires, transports en commun, incendies
- ◆ **Risques sanitaires** = épizooties

Comment faire face à un événement météorologique hors normes (vents tempétueux, grêle, pluies diluviennes....) ?

La procédure de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle ne règle pas tous les cas de sinistres. Certains relèvent directement de l'assurance souscrite par chacun et d'elle seule.

Voici quelques conseils de comportement en cas d'évènements aberrants.

AVANT

- vérifiez auprès de votre compagnie d'assurance que le risque « tempête », dont la souscription reste facultative et qui concerne les effets du vent, la grêle et la neige, est bien pris en compte dans votre contrat. En effet, la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle ne couvre pas ce risque-là.
- en période de risques, tenez-vous informé en consultant le site de météo-France www.meteofrance.fr actualisé en permanence, ou les informations téléphoniques du 05 67 22 95 00 (appel non surtaxé).

PENDANT

- restez chez vous
- maintenez un contact téléphonique avec votre voisinage, notamment avec les personnes âgées ou isolées.
- si vous observez des dégâts en cours, appelez les pompiers au 18. L'intervention des pompiers déclenchera celle de la gendarmerie, de la direction des routes pour dégager les voies de circulation et celle des services de l'Etat en liaison avec la mairie, notamment pour le relogement des sinistrés.

APRES

- prévenez votre compagnie d'assurance si dégâts constatés.

Les dégâts d'inondation, de coulées de boues, de mouvements de terrain ou de fissuration de bâtiments lié à une sécheresse extrême relèvent de la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle. La demande est adressée par la commune au préfet du département dans les jours qui suivent l'évènement en vue de la prise d'un arrêté ministériel. A la différence du risque « tempête », le risque « catastrophe naturelle » est obligatoire dans tout contrat d'assurance, mais c'est l'arrêté ministériel qui en déclenche l'application.



 EAU Six litres par personne en petites bouteilles	 OUTILS DE BASE Couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...	 NOURRITURE DE SECOURS consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.	 LAMPE DE POCHE avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)
 BOUGIES avec allumettes ou briquet	 RADIO avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle	 TROUSSE MÉDICALE de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, anti-diarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc. ainsi que vos médicaments de traitement en cours	 UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite
 UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route	 VOS PAPIERS D'IDENTITÉ ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité	 UN TÉLÉPHONE PORTABLE avec batterie chargée	 ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT

Scolarité

L'année 2019 a été riche en événements à l'école de Saint Didier Saint-Sulpice.

Au mois d'avril, il y a eu la soirée de solidarité avec la Tanzanie. Les enfants de l'école ont réalisé et servi le repas qui a réuni 140 convives. Les bénéfices de la soirée ont permis l'achat de portes et de fenêtre pour l'école d'Eretore accueillant des jeunes orphelins Masaï.

Le 21 juin, les enfants ont participé au cross de l'école. Tous les enfants, de la petite section au CM2 ont réalisé cette belle course de fin d'année.

De mars à juin, les élèves de CE1 ont profité d'un cycle piscine.

Au cours de l'année, les enfants ont mis en place des carrés potagers en permaculture. Après la résiliation des bacs, l'approvisionnement en feuilles et en verdure à l'automne, il y a eu la plantation de tomates, de salades, de courgettes et de fraises au printemps. En fin d'année les enfants ont pu déguster les produits de leur travail.

Grâce au sou des écoles et aux mairies de Saint Didier et de Saint Sulpice, les 51 élèves de CE2 CM1 CM2 se sont rendus à Paris du lundi 20 mai au mercredi 22 mai. Ils ont réalisé une croisière sur la Seine en bateau mouche. Ils se sont rendus à l'arc de Triomphe, ils ont emprunté les Champs Élysées. Ils ont également réalisé de nombreuses expériences à la cité des enfants. Une visite du Musée d'Orsay était organisée. Les enfants ont également gravi les 700 marches de la tour Eiffel. Ils ont découvert le musée des arts et métiers. Le dernier jour, il y avait une visite du château de Versailles.



Les CP CE1 sont allés visiter le musée de Chaintreuil à Pont-de-Vaux et les maternelles ont profité d'une belle journée à Touroparc.

En septembre, les enfants ont repris le chemin de l'école. L'école regroupe 138 élèves répartis dans les 6 classes. Il y a 25 élèves dans la classe de petits moyens grands de Madame Prata,

26 élèves de petits moyens grands dans la classe de Madame Perretant. Madame Darnand a 17 élèves de CP-CE1 et Madame Lisson 21 élèves de CE1- CE2. Madame Lequeux était remplacée en début d'année par Monsieur Madignier. Sa classe de CE2-CM1 compte 24 élèves. Enfin, il y a 25 élèves en CM1-CM2.

Au cours de la première période, les enfants de la classe de Madame Darnand ont profité de rencontre sportive avec d'autres écoles.



Tous les élèves de CM1 ont réalisé un

cycle piscine. Les élèves de CM1-CM2 se sont rendus à la base de Montrevel-en-Bresse pour un cycle de kayak et de voile

Avant les vacances de la Toussaint, il y a eu la fête du goût. Merci aux parents qui ont réalisé une quarantaine de délicieux plats que les enfants ont pu déguster.

Continuons avec le dynamisme des

enseignants, des mairies, du Sou pour réaliser tous ces beaux projets qui font de notre école une école unique.

Jérôme Panié, directeur de l'école

De nombreux événements sont déjà prévus pour l'année 2019-2020. Quelques dates à retenir :

- 4 avril : soirée de solidarité avec le Nicaragua
- 17 avril : carnaval
- 19 juin : cross de l'école
- le 26 juin : kermesse de l'école

En 2019/2020, le nombre d'enfants scolarisés est de : 37.

Participation de la commune aux frais de fonctionnement et d'investissement						
						estimation
Années	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020/
Ecole - fonctionnement	19 058,45 €	22 030,92 €	23 779,67 €	19 644,49 €	22 730,66 €	24 861,00 €
Ecole - investissement	5 234,44 €	6 380,50 €	6 061,11 €	5 551,50 €	5 650,56 €	6 392,00 €
Cantine	2 330,59 €	2 359,31 €	1916,39	2 496,31 €	2 261,82 €	2 473,00 €
total (école et cantine)	26 623,48 €	30 770,73 €	31 757,17 €	27 692,30 €	30 643,04 €	33 726,00 €
nb élèves (+ 2 enfants à Dommartin)	29	35	33	30	32	35
coût total par élèves (école et cantine)	918,05 €	879,16 €	962,34 €	923,08 €	957,60 €	963,60 €
voyage (75 € par élève)		900,00 €			975,00 €	
NB d'élèves pour voyage (Paris)		12			13	
Bibliothèque	143,68 €	143,68 €	156,16 €	168,03 €	161,23 €	
nb d'habitants	174	198	219	239	252	261
Fonds d'amorçage	1 693,65 €	1 799,23 €	1 423,66 €	1 078,61 €	0,00 €	0,00 €

Des Poilus bressans

Parcours des soldats de Saint-Sulpice (Ain)

L'année 2018 a été l'occasion de commémorer le centenaire de la Grande Guerre.

Le Conseil municipal de Saint-Sulpice en partenariat avec l'association « Passion patrimoine », et en étroite collaboration avec les Archives départementales de l'Ain, a réalisé une exposition de 22 panneaux relatant le parcours de 40 soldats.

Louis MICHEL, archiviste aux Archives départementales et résidant de la commune de Saint-Sulpice, a ainsi souhaité rendre hommage à tous ces soldats morts pour la France ou revenus mutilés physiquement et psychologiquement, ainsi qu'à toutes les personnes de l'arrière, qui ont souffert de près ou de loin de cette Grande Guerre.

Cette exposition a été présentée du 10 au 16 novembre 2018 à la salle des fêtes de Saint-Sulpice, puis aux Archives départementales de l'Ain du 3 au 31 décembre 2018.

En parallèle de cette exposition, des activités pédagogiques ont été proposées dans les écoles primaires des communes environnantes de Saint-Sulpice. La première intervention a eu lieu à Saint-Didier-d'Aussiat en collaboration avec le directeur de l'établissement scolaire, Jérôme Panié et les élèves de CM1 et CM2. Cet atelier pédagogique a été finalisé par une lettre que les enfants devaient rédiger en prenant le rôle d'un Poilus.

L'exposition itinérante peut être empruntée par des associations, des communes, ou des établissements scolaires.

Vous pouvez l'emprunter gratuitement en vous adressant aux Archives départementales de l'Ain à Bourg-en-Bresse.

Tél : 04-74-32-12-80

Email : archives.departementales@ain.fr





Comité des Fêtes

Bureau du comité des fêtes : Présidente : Amélie THEVENARD ; Vice-Président : Gilles BONNIN ; Trésorière : Sandra BEGUET et de membres actifs. Le comité organise de nombreuses manifestations qui donnent vie à notre commune et permet de se rassembler :

- Sainte Agathe
- Fête de la Musique
- Repas communal
- Concours de pétanque
- Brocante
- Crêpes de l'amitié
- Soirée Rougail

.....



Club des Aînés

Bureau du Club des Aînés : Président : Christian AMBROISE ; Trésorière : Christiane HUGONNIER. Il organise notamment le repas de la Saint-Antoine (mi-janvier). Les réunions entre aînés ont lieu le 1^{er} jeudi de chaque mois. Le club accueille les habitants retraités.

N'hésitez pas à rejoindre ces jeunes retraités !!



Sapeurs-Pompiers

3 Bâgé-Dommartin- St Sulpice

Bilan des interventions 2019

Répartition des interventions par communes et par types d'interventions de janvier à novembre 2019 :

	INC	SAP	AVP	OD	Totaux
Bâgé-Dommartin	9	86	6	20	121
Bâgé-le-Châtel	1	39	3	7	50
Saint André-de-Bâgé	1	8	3	2	14
Saint Sulpice	0	3	1	1	5
Hors secteur	0	0	0	5	5
	11	136	13	35	195

2015 : 243 interventions.

2016 : 234 interventions.

2017 : 306 interventions (tempête !).

2018 : 259 interventions.

2019 : 195 (en attendant les interventions du mois de décembre)

Alors que le nombre d'incendies, de secours à personnes et d'accidents ne sont qu'en très légère baisse par rapport à 2018, les interventions pour nids d'hyménoptères (guêpes et frelons) ont été beaucoup moins nombreuses cet été : 17 en 2019 contre 72 en 2018 ! Aucune explication plausible a priori ...

De nouvelles missions pour le CPI

Le projet d'établissement « Ambition Cap 2021 », qui fixe les orientations du SDIS pour les années à venir, engage le SDIS de l'Ain dans une démarche visant à imaginer « une utilisation plus efficace des CPINI qui le souhaitent ».

C'est dans ce cadre que le SDIS a choisi notre CPINI et celui de Replonges pour mener une expérimentation visant à permettre à nos Sapeurs-Pompiers d'intervenir de manière autonome. L'expérimentation concerne la réalisation de missions d'assistance/relevage de personnes ne nécessitant pas de transport, les missions d'ouverture de porte et la sécurisation des interventions sur voies ouvertes à la circulation.

Ainsi, le 24 octobre 2019, une convention visant à expérimenter les nouvelles missions opérationnelles complémentaires a donc été signée entre les communes de notre SIVU et le SDIS01 en présence de plusieurs de nos élus (Clotilde FOURNIER, Philippe PLENARD, Jean-Jacques BESSON, Daniel CLERE, Dominique REPIQUET, Jean-Claude THEVENOT et Éric DIOCHON), de Guy BILLOUDET (Président du Conseil d'Administration du SDIS), du Colonel hors-classe DEREGNAUCOURT (Directeur Départemental du SDIS), du Lieutenant-Colonel GUICHON (chef du groupement Bresse du SDIS) et de deux Sapeurs-Pompiers du CPI (Thierry RION et Thierry RABUEL).

Afin d'être en mesure d'assurer ces nouvelles missions, huit de nos Sapeurs-Pompiers ont suivi en novembre 2019 une formation « Chef d'équipe mission CPI » de trois jours, et plusieurs autres feront de même début 2020. Par ailleurs, pour déclencher nos pompiers dans les meilleures conditions possibles, le SDIS a équipé le CPI d'un nouveau système informatique et de nouveaux bips.

L'expérimentation est prévue pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2020 et fera l'objet d'une évaluation durant et à l'issue de la démarche pour être pérennisée.

Le CPINI de Bâgé recrute. Si vous habitez à moins de 8 minutes de la caserne, les Sapeurs-Pompiers vous accueilleront avec plaisir parmi eux.

Pour tout renseignement, contacter le chef de centre Th. RION au 06 24 39 80 21. Vous pouvez aussi vous rendre à la caserne tous les vendredis soir au moment des prises de garde.



Associations intercommunales

Saint-Didier et Saint-Sulpice

Garderie

Accueil de loisirs - Garderie périscolaire Les P'tits loups
157 route de Montrevel - Tél : 04 74 50 51 24
Mail : lespetitsloups01340@gmail.com

Trois animatrices diplômées et une animatrice sont au service des familles.

Périscolaire : Lundi au vendredi : de 7h00 à 08h45 et de 16h15 à 19h00

Tarifs : facturation à la demi-heure. Toute 1/2 heure commencée est due.

Quotient < à 900 : 0,90 €

Quotient > ou = à 900 : 1,00 €

Goûter : 1.00 €



Accueil de loisirs :

Mercredi (pendant la période scolaire) : de 07h30 à 18h30 avec ou sans repas

Pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi : de 7h30 à 18h30, avec ou sans repas

2 groupes d'animation adaptés à l'âge des enfants :

De 3 à 6 ans : groupe appelé "PETITS LOUPS"

De 7 à 12 ans : groupe appelé "AVENTURIERS"

Nombre de places limité en fonction du nombre d'animateurs présents . Les inscriptions se font une semaine à l'avance.

Tarifs : Cotisation annuelle obligatoire : 13,00 € par année scolaire et par famille

TARIFS	Quotient < à 765		Quotient 766 à 900		Quotient ≥ à 900	
	1 enfant	2 et plus *	1 enfant	2 enfants et plus*	1 enfant	2 enfants et plus*
Repas	4,00€ l'unité par enfant					
Journée	9.00 €	8.00€	10,00 €	9,00 €	11,00 €	10,00 €
1/2 journée	5.00€	5.50€	5,50 €	5,00 €	6,00 €	5,50 €
Sortie	15.00€		16,00 €		17,00 €	

Pour tarifs 2 enfants et + : subventions CAF, MSA, Conseil Départemental déduites

Sou des Ecoles

Suite à l'assemblée générale du 17 septembre 2019, Mme Solenne BERNIGAUD représente le sou des écoles en tant que présidente, épauler par Jérémy Quentin vice-président.

Le samedi 16 mai 2020 après-midi sera organisé une journée « Jeux » à la salle des fêtes de Saint-Sulpice.

Le Sou des écoles finance également le voyage à Paris et toutes les sorties des écoles.

Cantine

La cantine scolaire de Saint Didier d'Aussiat-Saint Sulpice est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle est gérée par une équipe de **parents bénévoles**. La cantine est un service facultatif organisé au profit des enfants.

Présentation : Un nouveau bureau a été mis en place en septembre 2018 pour gérer la cantine et comprend 9 membres :

Président : Jean Noël GAILLARDON

Vice-président : Yoann PACCAUD

Trésorière : Sylvie POMATHIOS

Trésorière adjointe : Sabrina MATHIEU

Secrétaire : Marie Anne FORAY

Secrétaire adjointe : Audrey QUENTIN

des membres très actifs : Blandine JACQUILLET,

Laurie ROZIER, Loriane DUBOIS



Notre mission première à tous est d'assurer que les enfants accueillis reçoivent des repas équilibrés dans un lieu sécurisé et dans une atmosphère conviviale.

► En créant des conditions optimales pour que la pause repas des enfants leur soit agréable tout en s'assurant qu'ils prennent bien leur repas.

► En veillant à la sécurité des enfants ainsi qu'à leur sécurité alimentaire

► En favorisant l'épanouissement et la socialisation des enfants

Bibliothèque

La bibliothèque "PLAISIR DE LIRE" vous accueille :

- le mercredi de 16h00 à 17h30

- le vendredi 16h à 17h hors vacances scolaires

- le samedi de 10h30 à 12h00

La bibliothèque est fermée tous les mercredis du mois d'Août et entre Noël et Jour de l'An.

Prêt de 3 livres maximum pendant 1 mois

Les membres de l'association sont les suivants (bureau en date du 19/02/2019) :

Présidente : Martine Pacoud

Vice-président : Jean-Bernard BOURILLON

Trésorière : Christelle PERROT

Trésorière adjointe : poste à pourvoir

Secrétaire : Marie-Christine FONTAINE

Secrétaire adjointe : Jeannine Chapuis

Les autres membres sont : Anne Perret, Isabelle Freychat, Francine Rollet, Paul Cloarec, Christine Dresin, Corinne Guillermoz, Catherine Paquiry, Monique Perret, et Martine Veyron.

	2014	2015	2016	2017	2018
Frais remboursé à St Didier	155,68 €	143,68 €	156,16 €	168,03 €	161,23 €
subvention de la commune	70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €
Subvention exceptionnelle				100,00 €	
Total payé	225,68 €	213,68 €	226,16 €	338,03 €	231,23 €

Amicale du Don du Sang

C'est en 1985 que l'Amicale des Donneurs et Anciens Donneurs de Sang Bénévoles de SAINT DIDIER D'AUSSIAT- SAINT SULPICE voit le jour avec, à sa présidence, Michèle HENRY.

Désormais appelé "Association pour le Don du Sang Bénévole de SAINT DIDIER D'AUSSIAT- SAINT SULPICE" depuis 2012, elle a pour but :

- de réunir les donneurs et anciens donneurs de Saint Didier d'Aussiat et de Saint Sulpice et leur apporter une aide technique, morale et matérielle ;
- de faire respecter le code du donneur de sang bénévole ;
- d'assurer la liaison et la représentation de ses membres auprès de l'Union Départementale Fédérée des associations pour le don du sang bénévole de l'Ain, de la Fédération Française pour le don du sang bénévole et de l'Etablissement Français du Sang ;
- d'organiser la promotion du don du sang bénévole, en liaison avec l'Etablissement Français du Sang et l'Union Départementale.

Cette association organise deux manifestations par an : une vente de brioches en forme de cœur, qui aura lieu le dimanche matin 19 avril 2020, et un repas champêtre, remplacé cette année par un repas dansant afin de fêter les 35 ans de l'Amicale, qui se déroulera le samedi 5 septembre 2020 à 20h à la salle polyvalente de Saint Didier d'Aussiat.

De plus, nous organiserons notre assemblée générale le vendredi 7 février 2020 à 20h30 à la salle polyvalente de Saint Sulpice.

Le bénéfice rapporté lors de ces manifestations permet d'offrir aux donneurs, lors des collectes de sang, des tartes et des bûches de Noël en fin d'année. Le repas champêtre permet surtout aux donneurs et aux personnes les soutenant de passer une journée conviviale en compagnie d'une équipe dynamique et investie.

Mais avant tout, ses actions menées permettent de faire la promotion du don du sang, car il y a un grand manque de donneurs.

D'ailleurs, le nombre de collectes à Saint Didier d'Aussiat passe à 2 en 2020 en alternance avec Saint Martin le Châtel au lieu de 4 auparavant par manque de médecin.

Venez donc nombreux les jeudis 20 février et 10 décembre 2020 de 16h à 19h lors des collectes de sang à Saint Didier d'Aussiat.



Ligne contre le cancer

Nous sommes tous concernés de près ou de loin par ce terrible fléau.



En ma qualité de déléguée communale pour LA LIGUE CONTRE LE CANCER, je participe activement depuis quelques années déjà aux manifestations permettant de récolter de l'argent pour la recherche contre cette terrible maladie.

Vous avez encore été très nombreux, cette année à faire des dons pour cette association et je vous en remercie très sincèrement.

Cet argent sert :

- à financer des équipes et des programmes de recherche
- prévenir la maladie
- mais aussi trouver des mises au point de techniques et dépistage toujours plus performantes,

Nous sommes la seule association qui lutte depuis 1918 sur tous les fronts de la maladie grâce à ses 14000 bénévoles partout en France et à travers ses 103 comités départementaux.

Vous êtes acteur de la lutte contre le cancer. Merci encore pour votre générosité (dons collectés pour 2019 : 980€).

Football Club

Le FCCCSMSD, en rêvait, les filles l'ont fait.

C'est arrivé au moment où l'on s'y attendait le moins, le club s'est doté d'une section féminine, effet coupe du monde ???.

En effet une vingtaine de joueuses ont formé ce groupe. Tous niveaux et tous âges confondus sur le terrain le jeudi soir de 19h30 à 21h00.

Florent et Fabien Goy encadrent les entraînements.

On peut déjà noter d'énormes progrès. A ce jour pas d'engagement en championnat mais les filles espèrent pouvoir disputer quelques matchs amicaux d'ici la fin de saison. C'est toujours dans la bonne humeur et dans le respect que se déroulent les séances.



Toutes personnes féminines souhaitant rejoindre le groupe sont les bienvenues.

Cette équipe vient compléter l'école de foot avec plus de 80 enfants et nos trois équipes sénières.



Point d'information sur le déploiement de la Fibre Optique Li@in à ST SULPICE

Le **Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)** déploie Li@in, le **réseau public Fibre Optique des communes de l'Ain**, l'**objectif est de permettre à tous les Aindinois d'accéder au Très Haut Débit d'ici fin 2021.**

Cet objectif porte un enjeu indiscutable d'aménagement du territoire, de développement économique et de service public, au même titre que l'électrification rurale au XXème siècle. Cette infrastructure assure à l'ensemble du territoire une longueur d'avance en terme **d'accès au numérique.**

Plus de 47 000 particuliers, professionnels et collectivités profitent déjà du service Très Haut Débit avec la Fibre. Plus de 117 000 particuliers, professionnels et collectivités sont éligibles au service Très Haut Débit en Fibre Optique.

La Fibre Optique et ST SULPICE

Déploiement du réseau Li@in

Votre commune a été retenue dans le cadre du programme de déploiement 2020, voté par les élus du département lors de notre dernière Assemblée Générale.

Le déploiement en 4 grandes phases :

1/ Les études, réalisées en partenariat avec la commune, vont permettre de définir et valider les aspects techniques et financiers de la desserte du réseau Li@in sur votre commune.

2/ Les travaux de déploiement seront alors lancés et réalisés par les entreprises en charge du déploiement, mandatées par le SIEA, à savoir SOGETREL/CIRCET.

3/ La mise en service commerciale : le réseau Li@in est déployé au plus près des habitations et bâtiments de la commune, l'ensemble des équipements sont en place et activés. Un délai de 3 mois (obligation réglementaire de l'ARCEP*), après la finalisation des travaux, doit être respecté avant la commercialisation des offres au Très Haut Débit par les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Période pendant laquelle, les FAI partenaires du Réseau Li@in, vont installer leurs propres équipements, leur permettant ainsi de proposer leurs abonnements.

4/ L'ouverture de la commune au service Très Haut Débit !

Le SIEA en partenariat avec la Mairie, informera l'ensemble des habitants de la commune en temps opportun, en organisant une réunion publique.

Ainsi, les habitants et entreprises de ST SULPICE bénéficieront au terme de cette opération du service Très Haut Débit.

Bien conscient des besoins des particuliers et des professionnels de l'ensemble du département en terme d'accès au numérique, le SIEA s'est engagé aux côtés de ses partenaires à déployer la fibre pour tous à l'horizon 2021.

Comment suivre le déploiement du Réseau Li@in ?

En attendant la réunion publique d'information, nous vous invitons dès à présent à :

Tester votre éligibilité sur www.reso-liain.fr et sauvegarder ce test.

Vous serez averti automatiquement, dès lors que votre secteur d'habitation passera les différentes étapes de déploiement.

**TESTEZ
VOTRE ÉLIGIBILITÉ**

1) Les changements du réseau Rubis au 2 septembre 2019 :

A compter du 2 septembre 2019, deux nouveaux services sont proposés aux habitants des 74 communes :

- Le transport à la demande, Rubis'Plus
- Le covoiturage, Rubis'Coovit'

2) Rubis'Plus ou le transport à la demande sur les 74 communes :

Le service de transport à la demande déjà existant sur 15 communes de l'ex Bourg-en-Bresse Agglomération est étendu aux 74 communes du territoire.

Le service Rubis'Plus est organisé en 7 secteurs (A, B, C, D, E, F et G) et assure à toutes les communes, une liaison vers Bourg-en-Bresse mais également vers les pôles d'attractivité internes aux secteurs (sauf secteur C). Selon les secteurs, 3 à 5 allers/retours par jour sont proposés.

Les habitants de toutes les communes peuvent rejoindre Bourg en Bresse ou **des pôles identifiés** dans chaque secteur.

Les 74 communes réparties en 7 secteurs



Secteur A : Attignat, Béréziat, Bourg en Bresse, Bresse-Vallons, Cormoz, Courtes, Curciat-Dongalon, Foissiat, Jayat, Lescheroux, Malafretaz, Mantenay-Montlin, Marsonnas, **Montrevel en Bresse**, St Didier d'Aussiat, St Jean sur Reyssouze, St Julien sur Reyssouze, St Nizier le Bouchoux, St Martin le Châtel, St Sulpice, **St Trivier de Courtes**, Servignat, Vernoux, Vescours, **Viriat**.

Comment ça marche ?

Le service Rubis'Plus fonctionne :
 du lundi au samedi toute l'année (y compris pendant les périodes de vacances scolaires)

- Sur réservation :

o par téléphone au 04 57 38 37 01 du lundi au samedi, de 8h à 19h
 o via le site :

www.rubis.grandbourg.fr

- De point d'arrêt à point d'arrêt depuis toutes les communes du secteur vers Bourg-en-Bresse (voir liste des arrêts dans les guides par secteur) ou vers un pôle interne au secteur

- Les horaires d'arrivée ou de départ à Bourg-en-Bresse ou sur l'un des pôles du secteur sont garantis (voir guide par secteur)

- Seuls les trajets à l'intérieur du secteur sont autorisés : les trajets au départ d'un secteur et à destination d'un autre ne sont pas possibles

- La réservation peut être effectuée 1 mois avant le trajet et jusqu'à 2 heures avant. En cas de déplacements récurrents, il est possible de programmer vos réservations.

- La réservation est obligatoire : le véhicule passe uniquement si une réservation est enregistrée.

- En cas d'Aller/Retour, deux réservations sont à effectuer.

- Le service Rubis'Plus est réalisé par des véhicules légers. Le trajet le plus court et le plus rapide est privilégié. L'itinéraire et le temps de trajet varient en fonction des réservations.

- La veille du départ, en fin d'après-midi, un mail, un sms ou un appel (selon la préférence de l'utilisateur) est adressé au client pour lui préciser l'heure de départ de son arrêt. Si la réservation est effectuée le jour même, l'horaire de prise en charge est précisé par téléphone.

Les tarifs et titres valables sur Rubis'Plus :

Tous les titres Rubis sont valables sur le transport à la demande à l'exception du titre 1 Aller/Retour par Jour Scolaire.

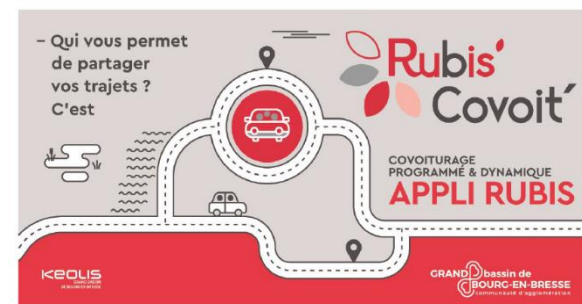
L'achat d'un titre de transport à 1,30 € auprès du conducteur est possible.

L'accès au service est inclus dans les abonnements Rubis mensuels et annuels (à l'exception du titre 1'Aller/Retour par Jour Scolaire).

Horaires et arrêts par secteur :

Pour connaître les horaires et les points d'arrêt disponibles sur chacun des 7 secteurs, consultez les guides secteur téléchargeables sur le site

www.rubis.grandbourg.fr, rubrique Rubis'Plus, transport à la demande et disponibles également à l'Agence Grand Bourg Mobilités.



3) Rubis'Covoit, le service de covoiturage :

Accessible via l'application Rubis, ce nouveau service permet la mise en relation entre les conducteurs et les passagers. Les utilisateurs du service profitent de ce service pour économiser sur leurs trajets quotidiens et gagnent en convivialité.

Un programme de fidélité (points gagnés par trajet) récompense les participants. Un abondement du nombre de

points est assuré si les trajets proposés sont gratuits.

Les trajets proposés peuvent être gratuits ou payants, dans la limite de 2€ le trajet et 0.10 cts du km.

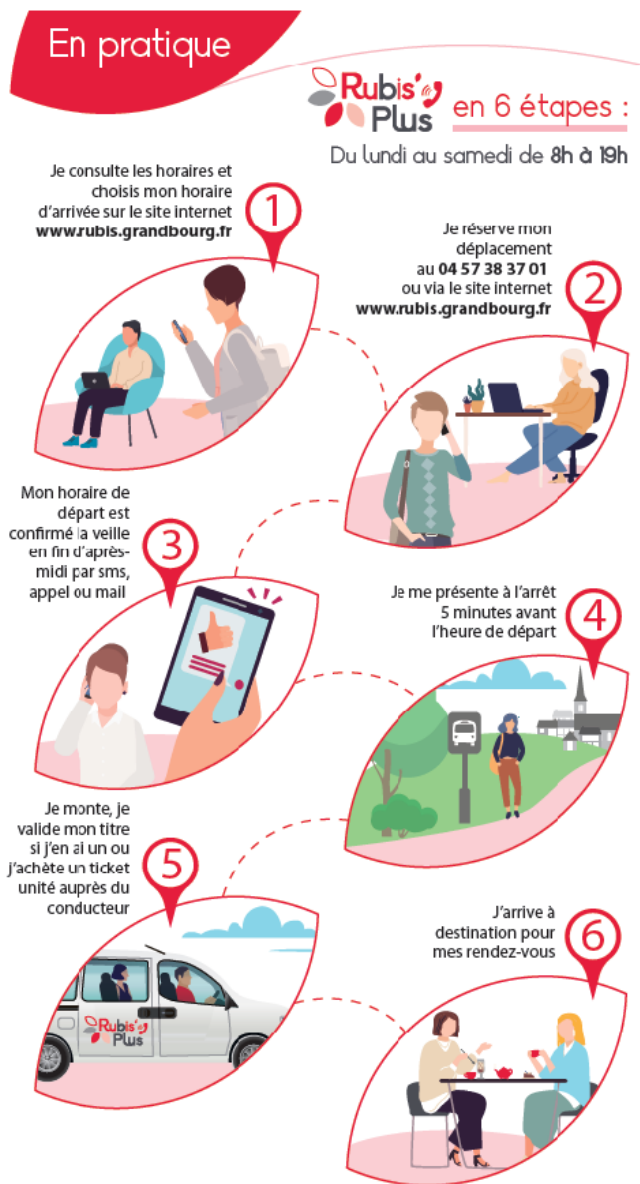
Comment ça marche ?

- Télécharger l'application Rubis disponible sur Playstore et AppleStore

- S'inscrire au service de covoiturage

- Renseigner le ou les trajets proposés en temps réel ou en régulier

- Des notifications signalent au propriétaire de l'annonce si le trajet renseigné intéresse une autre personne. Si c'est le cas, il accepte et le jour venu, il prend la personne en charge.



Renseignements utiles

Urgences :

Samu : 15 Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 17

Assistantes maternelles de St Sulpice :

Mme **PAUGET** Stéphanie : Tel - 04 74 50 54 89
597c, route de Saint Didier : - 06 33 74 94 73

Mme **PEDEUX** Hatice : - 06 78 21 99 82
740, chemin de Lange

Nouveaux horaires des Perceptions au 01/01/2020 :

Horaires Trésorerie de Montrevel :

Lundi, Mardi, Jeudi : 9h-12h

Horaires SIP de Bourg en Bresse :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi :

8h30-12h et 13h30-16h00

Vendredi : 8h30-12h

Horaires de la Trésorerie Municipale de Bourg :

Lundi, Mercredi et Jeudi : 8h30-13h00

Livres voyageurs

Les livres sont toujours disponibles dans les niches .

Abris bus (place de l'église et Bellevue)

Elections municipales :

Elles auront lieu le dimanche 15 mars 2020 et 22 mars 2020 (en cas de deuxième tour) et permettront d'élire les 11 conseillers municipaux pour représenter la Commune.



Les citoyens âgés de 18 ans au moins et inscrits sur les listes électorales peuvent participer à ce scrutin important. Les Inscriptions sont possibles jusqu'au 7 février 2020 (cerfa n° 12669*02, pièce d'identité et justificatif de domicile).



Pour les communes de moins de 1000 habitants, il s'agira d'un scrutin majoritaire plurinominal à un ou 2 tours. Le scrutin sera ouvert à la salle des fêtes de 8h à 18h. Se munir de sa carte d'électeur ou d'une pièce d'identité



Presse:

Correspondante Voix de l'Ain:

Laurette AMBROISE - Tél: 04 74 45 14 67

lauretteambroise@orange.fr

Correspondant Progrès:

François LIGEROT - Tél: 06 23 59 63 57

francois.ligerot@orange.fr

Social – Humanitaire

CAF de l'AIN : 0 810 25 01 10

Assistantes sociales :

- Conseil départemental de l'Ain : 04 74 25 40 88

- **MSA** : 04 74 30 73 07

Conciliateur de justice :

(habilité à traiter les conflits de voisinage)

Mme Chantal MICHEL permanence en Mairie de Montrevel le 3^{ème} mardi matin de chaque mois.

LOU VE NOU :

Accueil de jour-Alzheimer. Tel : 06 71 40 93 06



Manifestations Prévues Pour l'année 2020

Dimanche 12 Janvier : 11h Vœux du Maire

Samedi 18/Dimanche 19 Janvier : Saint Antoine (club des aînés)

Samedi 7 mars : Concours de Belote (comité des fêtes)

Samedi 4 avril : Saint Agathe (comité des fêtes)

Vendredi 8 mai : Fête de la victoire

Vendredi 19 juin : Fête de la musique (comité des Fêtes)

Dimanche 28 juin : Repas communal (comité des fêtes)

Dimanche 19 juillet : Brocante (comité des fêtes)

Samedi 5 septembre : Concours de pétanque (comité des fêtes)

Dimanche 20 septembre : Journée du patrimoine

Samedi 26 septembre : Repas dansant (comité des fêtes)

Mercredi 11 novembre : Armistice 1918

Samedi 5 décembre : Crêpes de l'amitié (comité des fêtes)

Dimanche 6 décembre : Repas du CCAS

